



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 5 avril à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 30 mars 2023

### Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 33

votantes : 45

### **Bd3**

**Acquisitions foncières dans le cadre du programme Life Climat Tourbières**

### **ACQUISITIONS FONCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME LIFE CLIMAT TOURBIÈRES**

#### **1.1 – Contexte**

Dans le cadre du programme LIFE Climat « Réhabilitation des services écosystémiques des tourbières du Jura face aux changements climatiques », il est prévu de pouvoir poursuivre l'acquisition de tourbières, pour faciliter la mise en œuvre de travaux et pour les préserver.

Un objectif de 10 Ha est fixé dans le dossier de candidature pour le Parc.

L'acquisition peut se faire pour répondre à une opportunité, si la parcelle est jugée « utile » pour les enjeux du programme LIFE, ou dans le cadre d'une action d'animation foncière.

#### **1.2 – Acquisition « opportuniste » de deux parcelles**

Le Parc a été contacté par un propriétaire qui souhaite vendre 2 parcelles tourbeuses, sur la commune de Fort-du-Plasne, dans le marais du Chatelet. La commune interrogée n'a pas souhaité se porter acquéreur des parcelles. La surface concernée est de 1,07 Ha. Le prix proposé est de 1 350 €/ha.

Il est proposé que la vente se fasse par le notaire du propriétaire, qui aura d'autres ventes à gérer.

#### **1.3 – Animation foncière**

A l'instar du précédent du LIFE « Tourbières », il est prévu de lancer une consultation pour un accompagnement sur l'animation foncière. Les secteurs visés, particulièrement morcelés d'un point de vue foncier et présentant de très gros enjeux de réhabilitation sont la Vallée de l'Orbe et la combe de Chapelle/Bellefontaine.

### **Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

**13 AVR. 2023**

Publié ou notifié  
le :

**13 AVR. 2023**

Le prestataire fera le travail de recherche de propriétaire, d'Unités Foncières intéressantes et de contact avec les propriétaires pour proposer la vente de leurs parcelles.

Au vu de la multiplicité des parcelles et de la faible valeur vénale des parcelles, il sera demandé une prestation de rédaction d'actes authentiques, permettant une plus grande réactivité dans l'acquisition. Cette procédure a démontré son utilité dans le cadre du LIFE « Tourbières ».

Pour cela, il est nécessaire de désigner un élu, signataire de l'acte, qui sera authentifié par la Présidente.

#### 1.4 – Devenir des parcelles acquises

Les parcelles acquises dans le cadre du programme LIFE Climat devront rester propriété du Parc au moins jusqu'à la fin du programme, soit fin 2029. Il est proposé de se positionner sur le devenir des parcelles acquises à la fin du programme, au regard des positionnements de la nouvelle Charte et des enjeux qui seront analysés à ce moment.

Il est à noter que la cession aux communes telle que réalisée actuellement avec la commune des Rousses, malgré les ORE, est un point qui interroge fortement la Commission Européenne sur le LIFE Tourbières.

☛ **Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus mentionnés et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Valide** le projet d'acquisition de deux parcelles tourbeuses sises sur la commune de Fort-du-Plasne ;
- **Autorise la Présidente, M<sup>me</sup> Françoise VESPA**, à représenter le Parc et signer tous les documents relatifs à cette acquisition ;
- **Autorise la Présidente, M<sup>me</sup> Françoise VESPA**, dans le cadre des futures acquisitions issues de l'animation foncière menée dans le cadre du LIFE Climat « Tourbières », à authentifier les actes, conformément aux articles L 1311-5 ET L 1311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Désigne M. Frédéric PONCET**, Vice-Président délégué à la signature, pour signer les actes authentiques afférents aux acquisitions dans le cadre du LIFE Climat « tourbières ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,  
Signé,  
Françoise VESPA

